



Doc. 14924
26 juin 2019

Lutter contre l'afrophobie en Europe

Proposition de résolution

déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les personnes d'ascendance africaine et les européens noirs sont particulièrement vulnérables au racisme et à la discrimination. Ce groupe est présent en Europe depuis des siècles et il est estimé que plus de 15 millions de personnes en feraient partie, dont des personnes citoyennes depuis des générations, et d'autres arrivées plus récemment.

Dans le Carnet des droits de l'homme *L'Europe doit combattre l'afrophobie, née du colonialisme et du commerce des esclaves*, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a exprimé son inquiétude sur le fait que «les noirs sont particulièrement exposés au racisme et à l'intolérance dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne». La persistance des inégalités sociales et économiques, ainsi que l'incidence inquiétante de l'incitation à la haine, au racisme et à la discrimination, sont source de grande préoccupation, notamment dans le contexte du débat public et des politiques en réponse aux défis que posent la migration et le terrorisme.

Les formes contemporaines de racisme comprennent l'utilisation de nouvelles technologies, dont l'Internet, pour diffuser des idées de supériorité raciale, ainsi que des mouvements et des idéologies néo-nazis, néofascistes et nationalistes violentes, fondés sur le préjugé racial et national.

L'absence de données statistiques est un obstacle à la prise de conscience et à une compréhension factuelle des défis et des violations des droits humains auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine et les européens noirs en Europe.

Le Conseil de l'Europe joue un rôle important dans la lutte contre le racisme en Europe, entre autres grâce à la Cour européenne des droits de l'homme et à sa jurisprudence, à l'action et aux recommandations de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et aux activités de la/du Commissaire aux droits de l'homme.

L'Assemblée parlementaire devrait faire le point sur la situation actuelle et identifier des réponses politiques efficaces à des questions telles que l'exclusion, les stéréotypes négatifs, les préjugés, l'intolérance et la discrimination à l'égard de ce groupe.

